**CERTIFICAT DE TRAVAIL**

(destiné aux agents contractuels de droit public)

Je soussigné(e), M……………………………………………………………., Maire de la commune de …………………………………………………. *(ou Président de …………………………………………………….)*, situé(e) …………………………………………………………… *(préciser l’adresse de la collectivité)*,

certifie que

M……………………………………………………………. *(identité de l’agent contractuel)*, né(e) le …/…/……, demeurant …………………………………………………………………………………………………… *(préciser l’adresse de l’agent contractuel)*, a été recruté(e) du …/…/…… *(indiquer la date de début de contrat)* au …/…/…… *(indiquer la date de fin de contrat).*

L’intéressé(e) ne fera plus partie du personnel et sera libre de tout engagement à compter du …/…/…… *(indiquer la date du lendemain de la fin de contrat)*.

M……………………………………………………………. *(identité de l’agent contractuel)* a exercé les fonctions de ………………………………………………………………………………. *(préciser les fonctions occupées par l’agent)*, dans le grade de …………………………………………………………… relevant de la catégorie hiérarchique … *(A – B ou C)* pour une durée de ………… *(indiquer la durée pendant laquelle les fonctions ont été effectivement exercées par l’agent)*.

*(éventuellement)* M……………………………………………………………. *(identité de l’agent contractuel)* a bénéficié de périodes de congés non assimilés à des périodes de travail effectif(\*) durant les périodes suivantes :

* du …/…/…… au …/…/…… : ……………………………………… *(préciser le type de congé)*,
* du …/…/…… au …/…/…… : ……………………………………… *(préciser le type de congé)*,
* …

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à …………………………………, le …/…/……

Le Maire *(ou le Président)*

Remis à l’intéressé(e) le …/…/……

**AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC**

**(\*) Les congés non assimilés à des périodes de travail effectif**

*Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale*

* congé sans traitement pour maladie, pour maternité, paternité, d’accueil d’un enfant ou adoption (article 11),
* congé sans rémunération pour se rendre dans les D.O.M., les collectivités d’outre-mer, la Nouvelle-Calédonie ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants (article 14-1),
* congé sans rémunération pour motifs familiaux (article 15),
* congé sans rémunération pour convenances personnelles (article 17),
* congé non rémunéré pour création d’entreprise (article 18),
* congé sans traitement pour fonction gouvernementale ou mandat politique (article 19),
* congé de mobilité (article 35-2),
* congé en vue de suivre un cycle préparatoire à un concours de la fonction publique ou une période de stage préalable à une titularisation (article 35-3),
* congé parental (article 14-I).